

DES SOLUTIONS D'ASSURANCE PERFORMANTES POUR VOTRE ÉPARGNE-RETRAITE
ET POUR FAIRE FACE AUX "ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE"

BIEN VOUS PROTÉGER VOUS ET VOS PROCHES, TOUT SIMPLEMENT !

ÉDITO

FAITES ATTENTION AUX BEAUX JOURS...

Avec le retour des beaux jours et les vacances qui s'annoncent, votre famille et vous-même allez - sans toujours vous en rendre compte - être confrontés à de nombreuses situations à risques. Effectivement, une balade en montagne ou à vélo, votre activité sportive ou celle de vos enfants voire petits enfants, une séquence bricolage ou jardinage ou encore se déplacer, cuisiner et même manger, ... toutes ces activités ne sont pas sans risques. Elles peuvent parfois faire très mal voire pire encore. Sachez que chaque année*, ce sont en moyenne 11 millions de victimes dont 4,5 millions qui sont blessées et prises en charge par les Urgences. Malheureusement, 20 000 d'entre elles décéderont, soit 5 fois plus que les accidents de la route !

NEOREN Assurance se doit de vous informer des dangers de telles situations. Et, pour faire face aux conséquences de celles-ci, NEOREN vous apporte les solutions qui vous protégeront vous et votre famille.

Dans un tout autre contexte, les beaux jours peuvent aussi être ceux de votre retraite à condition d'avoir pris soin de la préparer en amont avec une épargne-retraite performante qui aurait le privilège de vous faire bénéficier de déductions fiscales avantageuses. C'est l'un des nombreux atouts de MMA PER Avenir que nous vous présentons ici.

Alors - à condition d'y prêter attention - vive les beaux jours !

Fidèlement vôtres,
Jean-François BIANCHI
Michaël DISCHLER
Emmanuel JOUANILLOU
et toute l'équipe NEOREN

*Sources Institut nationale de veille sanitaire - assurance-prévention.fr



JUSQU'AU 9 JUILLET 2022

OFFRE EXCEPTIONNELLE

-20% OFFERTS

pour votre première cotisation
d'un contrat Garantie des
Accidents de la VIE MMA

APPELEZ VOTRE AGENCE NEOREN

Neoren
ASSURANCES



UN "ACCIDENT DE LA VIE PRIVÉE" EST VITE ARRIVÉ AVEC LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE : FAITES LE CHOIX DE LA TRANQUILLITÉ

La vie de tous les jours peut réserver à chacun de bonnes comme de mauvaises surprises. C'est pourquoi, mieux vaut être bien assuré avec une Garantie Accident de la Vie (GAV) pour faire face à ces événements qui peuvent survenir dans votre vie privée que l'on appelle les "accidents de la vie" dont les conséquences quelques fois fâcheuses pourraient vous impacter personnellement vous et votre famille. C'est à dire votre conjoint, vos enfants à charge (étudiants compris) ; sans oublier dans un cas de figure plus général, les petits enfants pendant la période où ils sont confiés à leurs grands parents.

Par rapport aux assurances classiques, la vraie différence est que les Assurances de la Vie MMA vous couvrent et vous indemnisent* si vous êtes victime d'un accident de la vie privée alors que le responsable de l'accident n'est pas identifié ou si vous êtes vous-même le responsable de l'accident. Dans ces cas de figure, la quasi majorité des assurances classiques n'intervient pas.

Autre avantage essentiel des GAV MMA* : elles vous mettent à l'abri des conséquences des éventuels accidents de la vie privée qui pourraient toucher votre famille ou vous-même. (voir tableau ci-contre).

Les Conseillers NEOREN Assurances connaissent parfaitement la problématique complexe des accidents de la vie privée. Ils sauront **vous éclairer sur les bonnes protections** que sont les 4 formules bien pensées et les garanties optionnelles des Assurances de la Vie MMA. Ainsi avec les Conseillers NEOREN, vous pourrez faire les bons choix qui vous protégeront* des multiples conséquences qu'elles soient légères ou très graves, financières ou morales.

UN ACCIDENT DE LA VIE PRIVÉE, C'EST QUOI ?

Un accident de la vie privée c'est un accident causé à l'occasion d'événements soudains, imprévus et indépendants de la volonté de l'assuré.

Les exemples ne manquent malheureusement pas : tomber tout seul, se couper, se brûler, chuter d'un trottoir, une erreur médicale, une infection nosocomiale, une infection alimentaire, ... Sans oublier qu'être victime d'une agression, d'un attentat ou d'une catastrophe naturelle (tempêtes, inondations, avalanches, tremblements de terre) est - du point de vue du droit - assimilé à être victime d'un accident de la vie privée. Toutes ces situations ont un point commun : elles provoquent malheureusement des blessures plus ou moins graves mais pouvant aller jusqu'au handicap voire pire. C'est ce que l'on appelle du point de vue du droit des assurances des "accidents de la vie privée".

LES POINTS FORTS DES ASSURANCES DE LA VIE MMA*

- + couverture familiale ou individuelle
- + à partir de 4,00 €/mois (formule individuelle) ou 16,42 €/mois (formule famille) : accessible à tous
- + aucun questionnaire de santé, souscription simple et rapide

LES POINTS FORTS EN CAS D'ACCIDENT*

- + vous prémunir des conséquences financières d'un accident de la vie y compris professionnelles (pertes de gains)
- + votre capital invalidité permanente jusqu'à 1 000 000 € ou 2 000 000 € (si assuré a moins de 26 ans)
- + vous indemniser à partir de 1% d'invalidité permanente
- + vous protéger du préjudice physique (y compris esthétique et moral)
- + financer vos frais d'aménagement du domicile
- + vous indemniser des souffrances endurées (base indemnisations des tribunaux)
- + vous êtes couvert en cas d'accident de la vie privée survenu en France ou à l'étranger

EN CAS DE DÉCÈS*, JUSQU'À 1 000 000 € DE CAPITAL COMPRENANT :

- + un capital pour vos proches qui couvre le préjudice économique (perte de revenus, frais d'obsèques)
- + un capital pour le préjudice moral de la perte d'un être cher (base indemnisations des tribunaux)

*En application des conditions, limites, exclusions de garantie des contrats souscrits.



FACE AUX "ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE", MIEUX VAUT PRENDRE SES PRÉCAUTIONS !

	Protection des Accidents de la Vie n°1	Protection des Accidents de la Vie N°2	Garantie des Accidents de la Vie	Garantie des Accidents de la Vie + Soutien hospitalisation
VOS GARANTIES EN CAS D'INVALIDITÉ				
Seuil d'intervention	À partir de 10 % d'invalidité	À partir de 10 % d'invalidité	Dès 1 % d'invalidité	Dès 1 % d'invalidité
Versement d'une indemnisation plafonnée	Jusqu'à 200 000 €	Jusqu'à 400 000 €	Jusqu'à 1 000 000 €* [†]	Jusqu'à 1 000 000 €* [†]
Aide à domicile	Jusqu'à 25 000 €	Jusqu'à 50 000 €	Compris dans le plafond d'indemnisation	Compris dans le plafond d'indemnisation
Aménagement du cadre de vie	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 30 000 €	Compris dans le plafond d'indemnisation	Compris dans le plafond d'indemnisation
Accompagnement extra médical	✓	✓	✓	✓
Assistance	✓	✓	✓	✓
VOS GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS				
Versement d'un capital ou d'une indemnisation plafonnée	40 000 €	80 000 €	Jusqu'à 1 000 000 €* [†]	Jusqu'à 1 000 000 €* [†]
Assistance	✓	✓	✓	✓
Option Soutien hospitalisation				✓

*En application des conditions, limites, exclusions de garantie des contrats souscrits.



FORMULE FAMILLE OU INDIVIDUELLE ?

La formule Famille vous permet avec un contrat unique de couvrir tous les membres de votre foyer face aux risques des accidents de la vie.

La formule Individuelle, vous permet d'assurer vos propres risques. Et en plus en cas de décès, vous garantissez à vos proches le versement d'un capital leur permettant de faire face à cette situation.

UNE ASSISTANCE BIEN PRÉSENTE POUR VOUS AIDER*

Les services d'assistance MMA vous accompagnent et ne vous laissent jamais seul face aux tracas qui surviennent :

- garde des enfants accidentés avec école continue à domicile
- aide ménagère, aide malade
- des services à domicile adaptés à vos besoins (courses, portage des repas, dépannages, jardinage, bricolage, visite médecin)
- accompagnement psychologique
- à l'étranger : transport à l'hôpital, logement, rapatriement, frais du proche accompagnant

JUSQU'AU 9 JUILLET 2022 SUR VOTRE 1^{ÈRE} COTISATION

PROTÉGEZ
VOTRE
FAMILLE !

À PARTIR DE
16€42
PAR MOIS,

-20%
OFFERTS

pour votre contrat
Garantie des Accidents
de la VIE MMA



PENSEZ "ÉPARGNE-RETRAITE" PARCE QUE PROTÉGER VOTRE CONFORT DE VIE, CA SE PRÉPARE !

LA TRÈS BONNE SOLUTION POUR ÉPARGNER, DÉFISCALISER ET OPTIMISER SA RETRAITE S'APPELLE MMA PER AVENIR** !

Les **Conseillers Epargne NEOREN** vous expliqueront avec plaisir qu'on ne peut pas demander mieux : **bénéficiaire de déductions fiscales avantageuses pour vous permettre de constituer une véritable épargne dédiée à votre retraite à votre confort de vie.** C'est ainsi qu'avec MMA PER Avenir, vous êtes deux fois gagnants.

Parce que d'une part effectivement vous déduisez de vos revenus imposables les versements réalisés selon les plafonds légaux en vigueur.

Et d'autre part, vous épargnez en alimentant votre contrat au rythme qui vous convient. Avec un autre avantage pour bien contrôler l'ensemble de votre épargne retraite, celui de pouvoir regrouper tous vos autres contrats retraite ou votre épargne salariale dans votre PER Avenir MMA. Tout cela, les **Conseillers Epargne NEOREN** vous le détailleront très simplement et très clairement.

*En application des conditions, limites, exclusions de garantie des contrats souscrits.

** MMA PER Avenir est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle.

DES POINTS FORTS QUI VOUS CONCERNENT

- + fiscalité attractive
- + à l'âge de la retraite : disponibilité en capital ou en rente ou maintien avec vos versements toujours déductibles
- + un seul contrat pour regrouper toute votre épargne retraite
- + épargne disponible pour acquérir sa résidence principale ou en cas de coup dur
- + en cas de décès, une option Réversion au profit de la personne que vous avez désignée
- + en cas d'accident ou de décès : des garanties de prévoyance en option pour vous et votre conjoint*

UNE RENTABILITÉ ET UNE SÉCURISATION COURONNÉES

Avec le label Excellence des "Dossiers de l'Épargne", la qualité de la gestion de MMA PER Avenir a été couronnée pour la seconde année consécutive par un jury d'experts indépendants en produits d'assurance chargés de distinguer les meilleurs contrats du marché selon différents critères. Détails dans Dossiers de l'Épargne n°252 du 29 juin 2021.



SKERZO Crédits photos : AdobeStock



NEOREN ASSURANCES AGENT GÉNÉRAL EXCLUSIF MMA - COURTIER EN ASSURANCES
neoren.assurances@mma.fr

CERNAY
13, rue du Maréchal Foch
03 89 39 81 39

MULHOUSE MARÉCHAUX
9, place des Tonneliers
03 89 45 34 73

MULHOUSE CHARLES X
2, rue Sainte-Catherine
03 89 45 40 33

REMIREMONT
86, rue Charles de Gaulle
03 29 62 29 32

SAINT-AMARIN
90, rue Charles de Gaulle
03 89 39 11 11

SAINT-LOUIS
18, avenue de Bâle
03 89 69 80 91

SOULTZ
59, route de Guebwiller
03 89 76 91 50



www.facebook.com/mma.neoren



www.linkedin.com/company/neoren-mma

SARL NEOREN ASSURANCES - Agent général d'assurance MMA - Courtier en Assurances - Siège social : 2 Rue Sainte Catherine Résidence Charles X, 68100 Mulhouse NEOREN ASSURANCES, SARL au capital de 1.000.000 € RCS MULHOUSE 883.788.614 - Code APE 6622Z - N° SIREN 883 788 614 - N°ORIAS : 20008609 - www.ORIAS.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 - Service Réclamations Clients - SARL NEOREN ASSURANCES - 2 Rue Sainte Catherine Résidence Charles X, 68100 Mulhouse - Délai de traitement : Accusé de réception sous 10 jours puis réponse sous 8 semaines maximum. NEOREN ASSURANCES ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société NEOREN ASSURANCES.

Neoren
ASSURANCES